

RELATIONS ECOLES / ENTREPRISE A L'ABANDON ?

Le poste de chargé de relations avec les écoles devrait être désormais assuré non plus par un salarié « pérenne » de l'entreprise, mais par un « stagiaire ».

Les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de confirmer ou infirmer cette information. Dans le cas où elle serait avérée, les élus et représentants CFE-CGC ne comprennent pas une telle décision qui va à terme être fortement préjudiciable à la diversité de nos recrutements.

Réponse Direction :

Il n'y a pas de poste de chargé de relations avec les écoles assuré par un stagiaire. Les relations écoles, selon la problématique et le sujet, sont adressés selon les besoins par les Ressources Humaines (département HR Development) par exemple dans le cadre de la participation à des forums écoles et le suivi des partenariats éventuels (ex. Supaéro), ou par la R&T dans le cadre de chaires de recherches. ArianeGroup a également mis en place et maintient un réseau d'ambassadeurs écoles.

Considérations CFE-CGC : Le poste RH de chargé de relation avec les écoles a pourtant bien été supprimé, et l'annonce a été faite via SPARKLE !

AGIRC-ARRCO : POINTS MANQUANTS

En 2019, les élus et représentants CFE-CGC avaient alerté la direction quant à des anomalies dans le relevé de situation du compte retraite AGIRC-ARRCO géré par Humanis de certains salariés.

En réponse la Direction invoquait un problème d'interopérabilité dans le système informatique AGIRCARRCO comme origine du problème et un retour à la normale fin 2019 était envisagé. Les élus et représentants CFE-CGC ont été alertés que la situation ne serait pas revenue à la normale ; certains salariés mentionnent des anomalies sur l'année 2017 et les mois d'été 2018.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la Direction de faire un point de situation sur ce dysfonctionnement, et de prendre au plus vite les actions correctives afin de pallier aux anomalies susceptibles de pénaliser les salariés.

Réponse Direction :

Concernant la problématique 2017 (l'absence des points/trimestres dans les relevés liée à la mise en place des Déclaration Sociale Nominative-DSN / Action AGIRC-ARRCO) : Humanis Retraite a revérifié les situations fin 2019 et en consultant les relevés de carrière, Humanis Retraite constate que les points retraite y figurent bien. Concernant la problématique 2018 (absence des points sur juillet et août 2018 voire déc 2018) : La raison est aussi dans la DSN qui ne sait pas affecter sur les bonnes périodes de rattachement les régularisations faites en 2018. De ce fait, les bases exceptionnelles annulent et remplacent les bases « normales » ce qui conduit à des salaires retenus sur les périodes de juillet et août à 0. Comme bases exceptionnelles, nous pouvons citer l'épargne salariale. Humanis Retraite a remonté ce problème fin 2019 auprès de la Direction du Produit Retraite (agirc-arrco) et attendent leurs directives.

Considérations CFE-CGC : Nous restons donc vigilants sur le sujet...

FEUILLES DE PAIE DEMATERIALISEES

Lorsque des salariés demandent des duplicata de leur feuille de paie, ceux-ci leur parvient sous forme électronique et non par courrier postal.

Les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction si la dématérialisation des feuilles de paie est toujours à l'ordre du jour, et si oui à quelle échéance ?

Réponse Direction :

Pour le moment et vue le contexte complexe d'ArianeGroup, il n'est pas prioritaire de mettre en oeuvre ce sujet.

Considérations CFE-CGC : Espérons que dans un contexte moins complexe le sujet sera abordé. Pourtant cette période devrait être l'occasion de fonctionner différemment et de gagner en efficacité !.

POLITIQUE VOYAGE NON RESPECTEE

La directive D-0035F (politique des déplacements professionnels), fait état, pour les frais de restauration, d'un plafond global journalier (déjeuner et dîner) fixé à 64 €. Il s'avère que des salariés ayant pris un déjeuner à 4,50€ et un dîner à 45,00€ se sont vu rembourser ce dernier à 36,00€, sans prise en compte du cumul possible du déjeuner et dîner dans la limite de 64,00€. Les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de veiller à la bonne application de la directive relativement à cette possibilité de globalisation du plafond journalier.

Réponse Direction :

Nous suggérons à la personne concernée de se rapprocher du Travel Management afin de vérifier quel est exactement le problème. En effet tout est prévu pour que le plafond de 64 euros soit respecté. Le seul cas où les deux repas ne sont pas payés est quand la hiérarchie ne donne pas son accord.

Considérations CFE-CGC : Il convient dans tous les cas de faire respecter la politique voyage !

KDS

L'outil KDS est toujours source de perte de temps pour les salariés obligés de jongler perpétuellement avec l'outil, le travel manager, la hiérarchie, AMEX ...

Entre autres problèmes rencontrés :

- outil KDS inopérant sans information « large » et sans possibilité de traiter en direct avec AMEX, des vols « réguliers » qui n'apparaissent pas dans l'outil KDS et ne sont donc pas proposés aux salariés au profit de vols inutiles situés en plein milieu de la journée,
- la non validation « automatique » de voyages « habituels » en France métropolitaine en l'absence du « valideur habituel ».

Les élus et représentants du personnel CFE-CGC demandent à ce que dans les cas (fréquents) où il y a dysfonctionnement de KDS, AMEX soit autorisé à traiter en direct avec le salarié, notamment dans le cas des salariés qui se déplacent régulièrement et dont les missions constituent leur quotidien professionnel (abonnés, platinum ou assimilés).

Par ailleurs, pour les cas de figures évoqués dans la présente question, les élus et représentants du personnel CFE-CGC souhaitent avoir les explications techniques de ces dysfonctionnements.

Réponse Direction :

L'équipe du Travel Management est venue sur le site d'Issac pour répondre aux questions des salariés et aucun de ces points n'a été remonté. Les personnes présentes étaient plutôt satisfaites de l'outil. Il peut arriver qu'il y ait des dysfonctionnements, dans ces cas, l'équipe Travel Management est présente pour aider le salarié et trouver la meilleure des solutions en application de la politique Voyages. L'équipe Travel Management est à la disposition de la CFE-CGC pour répondre à toutes ses interrogations.

Considérations CFE-CGC : Nous adresserons donc ces questions à qui de droit !

CONVIVIALITE DES SALLES DE E-LEARNING

La société mise sur le e-learning dans le déploiement de sa politique de formation. Dans ce cadre des salles sont mises à disposition des salariés pour permettre ce type de formation lorsque la formation directement au poste de travail est impossible. Ces salles s'avèrent avoir été aménagées à la hâte, équipées de mobiliers vétustes, et en dépit du bon sens (matériel informatique « jeté » en vrac sur les tables).

Les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de veiller à ce que ces salles bénéficient d'un minimum de confort et d'accueil.

Réponse Direction :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous n'avons pas, à ce jour, de réponse des services concernés.

Considérations CFE-CGC : Nous reposerons donc cette question en avril !

MOBILITES

Le tram D arrive à Eysines Cantinolle à partir du 1er mars 2020. Il desservira entre autres Bordeaux centre, Le Bouscat et Eysines. Dans une démarche de promotion des transports en commun pour limiter les trajets domicile-travail en voiture et les embouteillages, le système de navette Issac-St Médard pourrait être étendu à cet arrêt de tram via une navette dédiée ou un circuit de la navette actuelle repensé.

Les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction si des réflexions sont en cours à ce sujet, et de considérer leur proposition d'adaptation du service de navette.

Réponse Direction :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous n'avons pas, à ce jour, de réponse des services concernés.

Considérations CFE-CGC : Nous reposerons donc cette question en avril !

ADRESSE POSTALE ETABLISSEMENT

Une information nous est parvenue comme quoi tout courrier postal contenant l'ancienne boîte postale, à savoir « BP20011 », et/ou « rue du Général Niox », serait automatiquement renvoyé par la Poste à l'expéditeur.

Si tel est le cas, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de faire une communication large précisant l'adresse exacte du site : ArianeGroup – Etablissement d'aquitaine - BP30056 - 33165 Saint Médard en Jalles Cedex.

Réponse Direction :

Une communication a déjà été faite à l'ensemble des salariés il y a quelques mois, et a été diffusée la semaine dernière largement via le réseau des assistantes, souvent concernées en premier par le traitement de courrier. L'adresse exacte, disponible également sur l'intranet, est la suivante : ARIANEGROUP SAS, SITE D'ISSAC, B.P. N° 30056, RUE DU GENERAL NIOX, 33166 ST MEDARD EN JALLES CEDEX.

Considérations CFE-CGC : Dont acte.

Issac, le 14 avril 2020

Christophe CADIER / Loïck COURPRON / Frédéric BIHEL

**Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !**

